

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 11

Artikel: Lausanne, 16 mars 1878
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 16 Mars 1878.

L'assermentation de notre Grand Conseil, — non défaillé, — aura lieu mercredi, 20 courant, dans la Cathédrale. Cette cérémonie sera simple, comme tout ce qui découle de nos institutions démocratiques. La troupe mise sur pied consistera dans la musique et deux pelotons de cadets pour ouvrir le cortège, une compagnie de milices pour former la haie, avec la gendarmerie du dépôt pour fermer le cortège; deux pièces d'artillerie tireront 101 coups de canon.

En 1803, alors que notre pays voyait avec bonheur s'ouvrir l'ère de son émancipation et de ses libertés, on ne fit pas davantage; on fit peut-être moins encore.

Lorsque la commission administrative instituée par l'Acte de médiation eut vérifié les pouvoirs du Grand Conseil, réuni pour la première fois, le 14 avril 1803, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, et que cette assemblée eut nommé son bureau, le président, Jules Muret, dit : « Je proclame l'assemblée du Grand Conseil légitimement formée. Elle va commencer à délibérer. »

Une pièce de petit calibre, placée sur la terrasse de la Cathédrale, donna le double signal de l'entrée en fonctions du Grand Conseil et de 25 coups de canon tirés sur la place de Montbenon.

Le Grand Conseil écouta ensuite la lecture de la Constitution, puis décida d'ouvrir le protocole de sa première session par un décret de reconnaissance envers le premier consul de la République française, pour les services qu'il venait de rendre à la Suisse et aux Vaudois en particulier, en leur donnant une Constitution qui mettait fin à de longues et cruelles dissensions.

Le président de la commission administrative prononça dans cette séance un long et superbe discours, empreint du patriotisme le plus ardent et le plus pur, et débutant par ces belles paroles : « Citoyens, depuis près de trois siècles, le peuple du canton de Vaud était privé du droit de voir ses premiers magistrats pris dans son sein; et cette privation qu'ont peine à supporter les nations les moins jalouses de leur liberté, on était parvenu à nous la faire envisager comme un avantage.

» Quant au droit d'élire nos chefs, nous l'avions perdu bien longtemps auparavant.

» Il est donc bien beau ce jour où la réunion des représentants du peuple de ce pays atteste qu'il a recouvré ses droits!... Ce jour où nous pouvons dire : « *Le Pays de Vaud est un des cantons souverains de l'Helvétie!* »

Quelle immense carrière n'a-t-il pas fallu parcourir pour atteindre ce but? Jetez un coup d'œil en arrière, vous voyez, à une distance d'environ neuf cents ans, ces temps dont nos campagnards aiment encore à s'entretenir, ces temps de doux repos où la *reine Berthe filait*: ils sont à peine écoulés que commence contre la féodalité la guerre que nous venons seulement de voir finir.

Lausanne, 14 mars 1878.

Monsieur le Rédacteur,

Vous nous avez raconté, dans un de vos précédents numéros, les prouesses d'un corbeau apprivoisé, qui aurait poussé la fidélité jusqu'à suivre son maître à l'église. Le fait n'a rien d'étonnant, et si vous le permettez, je vous citerai à ce sujet quelques renseignements qui pourront peut-être intéresser quelques instants vos lecteurs.

Le corbeau commun a joué, on le sait, un rôle important dans l'arche de Noé. Comme la colombe, il a servi à faire découvrir la terre, avec cette différence, toutefois, que l'aventure des corbeaux est bien plus vraisemblable que celle des colombes. L'Islande fut découverte vers l'an 864, par un gentilhomme nommé Rabna Floki, un des premiers qui ait entrepris un voyage de découvertes. N'ayant pas de boussole et ne sachant pas exactement où se trouvait la terre qu'il cherchait, il prit à son bord trois corbeaux consacrés. Ayant fait voile à une certaine distance, il lâcha un des noirs oiseaux, qui ne tarda pas à revenir, jugeant sans doute qu'il n'était pas encore à mi-chemin du voyage; plus loin, il en lâcha un second qui, après avoir décrété dans les airs quelques cercles empreints d'une grande incertitude, regagna le bord, comme s'il eut hésité à franchir la distance qui le séparait encore de la terre. Le troisième enfin, en obtenant sa liberté, s'envola et disparut dans l'ouest.

En suivant cette direction, Rabna Floki tomba juste sur l'Islande.